



DEMANDE DE REMBOURSEMENT

ÉQUIPEMENT DE GARDIEN

DATE LIMITE POUR DEMANDER LE REMBOURSEMENT : 31 AOÛT

**Toutes les demandes soumises après ces dates seront refusées.*

Pour réclamer votre remboursement, vous devez suivre les 3 étapes suivantes :

- 1 Remplir le formulaire disponible sur notre site web : www.soccercsr.ca à l'onglet Divers, section Documents.
- 2 Écrire le nom et prénom du gardien sur vos factures.
- 3 Envoyer factures et formulaire à : remboursement@soccercsr.com ou déposer le tout dans une enveloppe au bureau du CSR.

Le CSR offre à ses gardiens* U9 à U21 récréatif et compétitif ainsi qu'aux gardiens* du secteur Senior compétitif (Ligue LSM), un remboursement de 45\$ sur l'achat d'équipement de gardien de son choix (gants, chandail, culotte de gardien de but, etc.)

**Limite de 2 gardiens par équipe. Pour la saison d'été seulement. Soccer Moms & Dads non éligible.*

Prénom et Nom du gardien ou de la gardienne :	Date de naissance : __ JJ __ / __ MM __ / ____ AAAA
Équipe/catégorie (ex. : Inter-villes U14F-1 Delson ou LRLRC U9M-2, etc.) :	S.V.P. cochez : <input type="checkbox"/> Récréatif <input type="checkbox"/> Compétitif
Prénom et Nom du demandeur :	
Adresse du demandeur :	
✉ Courriel pour recevoir le virement :	
OU Numéro de cellulaire pour recevoir le virement :	

RÉSERVÉES À L'ADMINISTRATION

#passeport _____	<input type="checkbox"/> Facture(s) jointe(s) et vérifiée(s)
Date reçue : __ JJ __ / __ MM __ / ____ AAAA	Montant total du remboursement : _____ \$
Date de remboursement : __ JJ __ / __ MM __ / ____ AAAA	Traité par : _____

Suite au traitement, le remboursement sera effectué par virement interac via courriel ou cellulaire seulement. Veuillez allouer de 2 à 4 semaines environ pour le traitement du remboursement. Merci.